CONSEIL COMMUNAL DU 30/01/2024

Présents:

POZZONI Bruno, Bourgmestre - Président;

HOUDY Véronique, GELAY David, R'YADI Régis*, D'HAUWER PINON Kim, LEHEUT Émérence, Echevins;

BOITTE Marc, VEULEMANS René, COTTON Annie, HOYAUX Maryse, CASTIN Yves, SAUVAGE Patrick, VERGAUWEN Philippe, LESCART Ronald, FARNETI Anna-Rita, CHAPELAIN Hubert**, SITA Giuseppe, MINON Cathy, PULIDO-NAVARRO Katia, DOGRU Nurdan, POELART Freddy, CAPRON Elie, VARLET Etienne, CHEVALIER Ann, BLONDEAU Philippe, GOOSSENS Alexio, DESSIMEON Patrice***, Conseillers;

VERELST Nathalie, Directrice générale ff.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h01; 20 membres sont alors présents.

Madame l'Echevine Véronique HOUDY ainsi que Messieurs les Conseillers Ronald LESCART et Alexio GOOSSENS sont excusés.

Madame la Conseillère Annie COTTON est excusée à l'ouverture de la séance. Elle entre en séance à 19h05, au point 3.2 ; 22 membres sont alors présents.

Madame la Conseillère Ann CHEVALIER est absente.

- * Monsieur l'Echevin Régis R'YADI quitte momentanément la séance à 19h35 lors de l'examen et du vote du point 10 (Enseignement) ; 22 membres sont alors présents. Il regagne son siège à 19h36.
- ** Monsieur le Conseiller Hubert CHAPELAIN entre en séance à 19h33 au point 10 (Enseignement) ; 23 membres sont alors présents.
- *** Monsieur Patrice DESSIMEON est installé en qualité de Conseiller communal à l'issue du point 2.2 ; 21 membres sont alors présents.

SEANCE PUBLIQUE

1. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 19/12/2023.

2. CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

- 2.1. Démission d'un Conseiller de l'Action sociale : Monsieur Patrice DESSIMEON Acceptation
- ACCEPTE la démission de ses fonctions de Conseiller de l'Action sociale de Monsieur Patrice DESSIMEON à dater de ce jour.
- 2.2. Désignation d'un Conseiller de l'Action sociale : Monsieur Nicola PETROSINO Vérification des pouvoirs Election de plein droit
- DESIGNE Monsieur Nicola PETROSINO en qualité de membre effectif représentant le groupe PS au sein du Conseil de l'Action sociale.

 Il achèvera le mandat de Monsieur Patrice DESSIMEON et entrera en fonction dès sa prestation de serment.

3. CONSEIL COMMUNAL

3.1. Installation d'un Conseiller communal remplaçant : Monsieur Patrice DESSIMEON Vérification des pouvoirs – Prestation de serment

ARRETE:

- 1. les pouvoirs de Monsieur Patrice DESSIMEON, préqualifié en qualité de Conseiller communal du groupe PS, sont validés ;
- 2. il achèvera le mandat de Madame Anaïck DINEUR et entrera en fonction dès sa prestation de serment.

Monsieur Patrice DESSIMEON prête entre les mains du Président le serment prescrit par l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation s'énonçant comme suit : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge » ;

DECLARE:

Monsieur Patrice DESSIMEON installé en qualité de Conseiller communal du groupe PS. Il prendra rang après Monsieur le Conseiller Alexio GOOSSENS.

Monsieur Patrice DESSIMEON étant désormais installé en qualité de Conseiller communal, 21 membres sont alors présents.

Madame la Conseillère Annie COTTON entre en séance à 19h05 ; 22 membres sont alors présents.

3.2 Modification de la composition des commissions de travail du Conseil communal - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité de modifier la composition des 2^e et 3^e commissions de travail du Conseil communal en y intégrant Monsieur Patrice DESSIMEON dans le cadre du remplacement de Madame Anaïck DINEUR.

3.3 Remplacement d'une déléguée communale auprès des organismes auxquels la Commune est liée Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

- Article 1 : de désigner Monsieur le Conseiller Patrice DESSIMEON afin de remplacer Madame Anaïck DINEUR auprès :
 - de l'ALE de Manage, en qualité de délégué communal et de candidat administrateur du groupe PS;
 - auprès de l'asbl Centropôle et des intercommunales IMIO et HYGEA, en qualité de délégué communal du groupe PS;

Article 2 : de transmettre la présente décision aux organismes précités.

4. CONSEIL DE POLICE

Désignation d'un membre effectif remplaçant : Monsieur Patrice DESSIMEON - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : de désigner Monsieur Patrice DESSIMEON, né le 15/05/1961, pensionné, afin de de remplacer Madame Anaïck DINEUR en qualité de membre PS effectif au sein du Conseil de police de la zone pluricommunale Manage - Seneffe - Morlanwelz - Chapelle-Lez-Herlaimont, dite de Mariemont ;

Article 2 : de transmettre la présente décision au Président et au Chef de Corps de la zone de police de Mariemont.

5. PROTOCOLE

Attribution de la médaille d'honneur de l'entité manageoise - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'octroyer la médaille d'honneur à Monsieur Franco DRAGONE à titre posthume ;

Article 2 : de remettre la médaille d'honneur ainsi que le certificat lors d'une séance ultérieure du Conseil communal (date à fixer de concert avec la famille).

6. MOBILITE

6.1. Règlement complémentaire de circulation routière – Abrogation d'un emplacement de stationnement et traçage d'une ligne jaune discontinue face au n°12 rue de la Loi, côté opposé à l'accès carrossable du n°11 rue de la Loi – Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}: D'ABROGER l'emplacement de stationnement situé du côté opposé au garage attenant au n°11 Rue de la Loi, face au n°12 et de TRACER à cet endroit une ligne jaune discontinue sur une distance de 5 mètres;

Article 2 : DE MATERIALISER la mesure prévue à l'article 1 par les signaux et marquages au sol adéquats.

<u>6.2. Règlement complémentaire de circulation routière – Abrogation d'une zone 30 – Rue de Nivelles, 41</u> à 191 et rue de Fontaine - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

<u>Article 1^{er}</u>: D'ABROGER la zone 30 sise rue de Nivelles, tronçon compris entre le n°41 et le n°191, et rue de Fontaine, sur une distance de 30M. en deçà du carrefour de la rue de Nivelles et de la Cité Parc de Bellecourt ;

Article 2 : DE MATERIALISER la mesure prévue à l'article 1 par les signaux et marquages au sol adéquats.

7. PERSONNEL

<u>Surveillance médicale préventive des enfants de la Tarentelle – Contrat de collaboration avec un docteur-Approbation-Décision-Vote</u>

DECIDE à l'unanimité D'APPROUVER le contrat de collaboration proposé par L'ONE afin de permettre la poursuite de la surveillance médicale préventive des enfants de La Tarentelle en bénéficiant du subventionnement.

8. COMPTABILITE

8.1. Décision de la Tutelle réformant les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2023 votées en séance du Conseil communal du 31/10/2023 – Communication

Le Conseil reçoit communication de la décision de la Tutelle.

8.2. CPAS – Modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 - Arrêt-Approbation-Décision-Vote

A l'unanimité, ARRETE ET APPROUVE la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2023 présentée par le Centre public d'Action sociale de Manage.

8.3. CPAS - Budget de l'exercice 2024 - Arrêt-Approbation-Décision-Vote

A l'unanimité,ARRETE ET APPROUVE le budget de l'exercice 2024 présenté par le Centre public d'Action sociale de Manage.

8.4. Amicale du personnel - Subvention 2024 – Octroi-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité (21 votants : Monsieur le Bourgmestre Bruno POZZONI ne participe pas au vote de ce point) :

Article 1 : d'approuver l'affectation du subside octroyé en 2023 à l'Amicale du personnel ;

Article 2 : d'octroyer pour l'exercice 2024 à cette association une subvention d'un montant de 2.500 Euros.

Article 3 : d'imposer à cette association qu'elle affecte ce subside à la couverture des dépenses inhérentes à cette association et à la promotion des activités utiles à l'intérêt général.

<u>Article 4</u>: d'exiger du comité précité qu'il justifie de l'utilisation de cette subvention au plus tard le 31 mars 2025 en rentrant un bilan détaillé des frais exposés.

9. DIVISION TRAVAUX

Entretien de voiries - Ex. 2024 - Diverses rues - Projet - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er} : de faire procéder à l'entretien de voiries – Ex. 2024 – Diverses rues.

Art. 2 : d'approuver le cahier des charges n° 2024-499 et l'estimation s'élevant à 552.923,56 €

HTVA – 669.037,51 € TVAC.

Art. 3 : de passer ce marché de travaux par la procédure ouverte.

Art. 4 : d'approuver le projet d'avis de marché.

Monsieur le Conseiller Hubert CHAPELAIN entre en séance à 19h33 ; 23 membres sont alors présents. Monsieur l'Echevin Régis R'YADI quitte momentanément la séance à 19h35.

10. ENSEIGNEMENT

Renouvellement de la convention de collaboration entre l'A.I.O.M.S.-PSE de Morlanwelz et le Pouvoir organisateur de Manage dans le cadre de la promotion de la santé au sein des écoles communales manageoises – Approbation-Décision-Vote

DÉCIDE par 21 oui et une abstention D'APPROUVER le renouvellement de la convention de collaboration relative aux missions de promotion de la santé à l'école, à effectuer au sein des écoles communales manageoises, établie avec le Service de Promotion de la Santé de l'A.I.O.M.S. de Morlanwelz, et ce pour la période du 01/09/20204 au 31/08/2030.

Monsieur l'Echevin Régis R'YADI réintègre la séance à 19h36; 23 membres sont alors présents jusqu'au terme de celle-ci.

11. QUARTIERS

Réalisation d'une fresque murale – Façade de la salle « No Maison » à Bois d'Haine Approbation de la convention de partenariat – Art urbain – Bois d'Haine Approbation – Décision - Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver la convention de partenariat - Art Urbain – Bois d'Haine

12. CADRE DE VIE

Manage, la Nature et Moi - Convention liant la Commune à Ecocim en vue de la mise en place d'une recyclerie végétale et de la récupération de chrysanthèmes dans les cimetières de l'entité - Adoption-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat avec ECOCIM pour lancer le projet au sein de la Commune de Manage.

Article 2 : de transmettre la présente délibération à ECOCIM représentée par Monsieur Kevin Aït Khalti, Administrateur et dont le siège social est établi à 6464 CHIMAY, rue Arthur Masson, 74.

13. OUESTIONS ET INTERPELLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Il est répondu à l'interpellation suivante, au sujet de laquelle il est peu ou prou débattu.

Monsieur le Conseiller Yves CASTIN : collecte des déchets organiques

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 19h51 et prononce le huis clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h00.

Par le Conseil,

La Directrice générale ff, Nathalie VERELST Le Bourgmestre, Bruno POZZONI